

By Alain Strowel, 20 April 2012

## Google et ses concurrents (I): le prochain géant américain visé par les autorités de concurrence?



Trois images qui résument les tensions entre Google et d'autres géants du net et de l'informatique (tous américains!). Google concurrence Microsoft et son moteur de recherche, Bing (à moins que ce soit l'inverse?). En lançant il y a quelques mois son réseau social Google+, la firme de Mountain View s'est directement attaquée à Facebook. Sur le marché des téléphones portables, la guerre entre Apple et Google (Android) est féroce — et passe par de grandes manoeuvres, à coup de rachats de brevets et de procédures en justice.

Parmi ces adversaires, c'est sans doute Microsoft qui a été le plus actif sur le front du droit de la

concurrence, la société de Redmond ayant officiellement déposé une plainte contre Google auprès de la toute-puissante DG Concurrence de Bruxelles. Microsoft n'est pas la seule société à utiliser l'outil de la concurrence pour potentiellement réduire le pouvoir de marché qu'exerce Google.

Mais sur quels marchés précisément? Les choses sont encore loin d'être claires: la définition des marchés pertinents en ligne est encore sujette à de nombreuses discussions (par exemple quels segments de la publicité en ligne prendre en considération pour la définition du marché de référence?).

En outre, la preuve d'un abus s'avère très difficile compte tenu des nombreuses boîtes noires algorithmiques qui définissent souvent les positions en ligne. Dans le chapitre VI de mon petit livre *Quand Google défie le droit*, je parlais de la lutte des classements sur Internet. Cette lutte de positionnement dans la Recherche Web, et la dégradation potentiellement abusive de certains concurrents, est au coeur des enquêtes en cours. A priori, deux problèmes distincts de classement peuvent se poser: sur les résultats organiques (Google favoriserait ses propres services sur ceux de ses concurrents) et sur les publicités (pratiques déloyales visant à maximiser les revenus des AdWords).

D'après vous, quels sont les griefs les plus probables que la DG Concurrence pourrait être amenée à formuler à l'encontre de Google si elle venait à prendre officiellement position dans le dossier Google?

Vaste question, mais qui vous oblige à passer en revue les diverses plaintes déposées et les mises en garde notifiées au Commissaire en charge de la concurrence, Joachim Almunia. La liste déjà évoquée dans le livre achevé en février 2011 s'est allongée depuis: outre la plainte officielle de Microsoft, des annonceurs, des groupes de consommateurs (le BEUC), des concurrents dans le domaine des voyages en ligne (Trip Advisor), des titulaires de droits (par ex. l'IFPI pour la musique et des éditeurs de presse) etc. se sont exprimés. Et quelques décisions ont été rendues sur le plan national, par exemple, en France, dans l'affaire *Bottin Cartographes c. Google* (voir [ici](#)).

Pouvez-vous, en résumant ces critiques et développements récents, anticiper les principaux griefs que la DG Concurrence pourrait adresser à Google?

Bonne chance pour cette question à plus de 100 euros!